



Commune de Champéry

## FORMULAIRE USAGE ACCRU DU DOMAINE PUBLIC

Rue du Village 46  
Case postale 54  
1874 Champéry

Tél. +41 24 479 09 09  
Fax. +41 24 479 09 00  
commune@champéry.ch

### MAITRE DE L'OUVRAGE

Nom / Prénom \_\_\_\_\_ Adresse \_\_\_\_\_  
E-mail \_\_\_\_\_

### MANDATAIRE

Nom / Prénom \_\_\_\_\_ Adresse \_\_\_\_\_  
E-mail \_\_\_\_\_

### ENTREPRENEUR

Nom / Prénom \_\_\_\_\_ Adresse \_\_\_\_\_  
E-mail \_\_\_\_\_

### EMPLACEMENT/LIEU CONCERNE

N° de parcelle : \_\_\_\_\_  
Rue/place : \_\_\_\_\_

#### STOCKAGE TEMPORAIRE (Y COMPRIS VEHICULES)

Description de l'utilisation :

Surface concernée en m2 :

Durée de l'utilisation du : \_\_\_\_\_ au : \_\_\_\_\_

Interruption de la circulation pour :  Véhicules  Piétons  Diminution du gabarit de circulation

**Joindre un croquis avec emplacement du stockage et/ou de la déviation en cas d'interruption du trafic.**

#### DEROGATION AUX RESTRICTION DE TONNAGE

Pour des véhicules de \_\_\_\_\_ tonnes.

Type de véhicule(s) :

N° d'immatriculation :

Date(s)/heure(s) :

Tonnage du véhicule (avec charge) :

Coordonnées du chauffeur :

#### DEMANDE DE FOUILLE

Extension du réseau  Raccordement au réseau  Réparation / rénovation

De :  Eaux usées  Eaux claires  Eau potable  Electricité  Télé-réseau

Durée de l'utilisation du : \_\_\_\_\_ au : \_\_\_\_\_ Merci de joindre un croquis avec dimensions

Interruption de la circulation pour :  Véhicules  Piétons  Diminution du gabarit de circulation

### FACTURATION

A facturer au :  Maître d'ouvrage  Mandataire  Entrepreneur


Lieu : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Le demandeur reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales annexées et s'engage à les faire respecter au nom du maître d'ouvrage, du mandataire et de l'entrepreneur.

A transmettre par e-mail au service technique de la Commune de Champéry : [jcarron@champéry.ch](mailto:jcarron@champéry.ch)

### ANNEXES

Croquis de l'emprise  \_\_\_\_\_  
 Croquis signalisation  \_\_\_\_\_

AUTORISATION	NE PAS REMPLIR
Permis d'utilisation du domaine public n°: Le service technique autorise l'utilisation du domaine public désignée dans la présente demande aux conditions figurant en annexe. Les conditions particulières émises par la PIDM ci-dessus font partie intégrante de la présente autorisation.	
Service technique	
Champéry, le :	
Distribution :  Service technique (Original)      Police intercommunale      Entrepreneur      Mandataire	

## Conditions générales concernant les autorisations d'utilisation du domaine public

### Conditions générales

- La mise en place de la signalisation adéquate est à la charge du requérant. Elle comprendra, en cas de fermeture de route, les déviations nécessaires à permettre la circulation du trafic. Cette dernière respectera la légalisation et les normes en vigueur. La police intercommunale pourra transmettre des indications complémentaires pour les cas particuliers.
- Une demande d'autorisation séparée pour la mise en place d'une signalisation de chantier doit être adressée à la Commission cantonale de signalisation routière par le biais de sa plateforme en ligne SICHAN.
- Les responsabilités du maître de l'ouvrage, du mandataire et de l'entrepreneur restent entières. La surveillance exercée par l'administration communale ne diminue en rien celles-ci.
- La présente demande n'est valable que pour le domaine public communal. Les interventions sur les routes cantonales doivent faire l'objet d'une demande auprès du voyer de l'arrondissement Bas-Valais du service de la mobilité.
- La délivrance de l'autorisation d'utilisation du domaine public ne dispense pas le requérant de l'obtention préalable des autorisations légales (permis de construire, etc...).
- Si les perturbations du trafic affectent des propriétés privées, il est à la charge du requérant d'obtenir l'autorisation préalable des propriétaires.
- Le permissionnaire devra s'informer de l'existence de conduites et câbles souterrains à l'endroit de la fouille éventuelle. La délivrance de l'autorisation n'engage pas l'administration communale à cet égard.
- L'autorisation des propriétaires et gestionnaires des différents réseaux souterrains reste réservée.

### Remise en état

- De manière générale, les normes et règlements en vigueur en la matière seront appliqués (VSS notamment).
- Les fouilles dans les routes et chemins seront remblayées avec du tout-venant concassé Grave I 0-30 mm, mis en place par couches de 30 cm, soigneusement compactées. Les matériaux excavés ne peuvent être réutilisés.
- Dans la semaine suivant le remblayage au plus tard, un revêtement provisoire sera mis en place selon les normes en vigueur (VSS).
- La chaussée doit être remise en parfait état de propreté et les grilles dépotoirs proches devront être curés.
- Lors de la pose de regards en surface, il sera posé un modèle avec socle en béton, couvercle sans claquement, inodore en cas de conduite d'eaux usées (FASA DUO D 400).
- Le service technique sera informé de la fin des travaux et les métrés seront exécutés d'entente avec l'entrepreneur.
- Les métrés incluront un débordement de 20 cm de part et d'autre des fouilles.
- Le prix de réfection est fixé à 65.-/m<sup>2</sup> (2008). Ce prix pourra être réactualisé d'année en année en fonction des conditions du marché.
- Un constat photo sera réalisé avant et après l'utilisation du domaine public et/ou le passage de véhicule/convoi. Ce dernier fait référence en cas d'éventuelles déprédations, qui devront être réparées aux frais du requérant.

Approuvé par le Conseil Municipal en séance du 19 juillet 2021

## GESTIONNAIRES DES RESEAUX

Eau potable	SDEC SA, Champéry	tél. 024 479 11 11
Téléreseau	Télédis SA, Vernayaz	tél. 027 763 14 11
Swisscom	Swisscom SA, Lausanne,	tél. 021 344 23 84
Eaux usées	Administration communale de Champéry	tél. 024 479 09 09
Electricité	Romande Energie SA, Morges	tél. 0848 802 900